

Avis sur le rapport 4-7 de l'Exécutif régional

Règlement d'intervention : soutien aux plateformes de mobilité du territoire de Bourgogne-Franche-Comté

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les plateformes de mobilité s'adressent principalement à des publics précaires, peu mobiles, présentant des freins à la mobilité (physiques, matériels, cognitifs). Elles assument des missions d'information et d'accompagnement à la personne, de prêt ou de location de véhicules à un tarif préférentiel.

Le règlement d'intervention définit le cadre d'intervention quant au financement des plateformes de mobilité.

Avis du CESER

Le CESER prend acte de ce règlement d'intervention.

Il approuve l'harmonisation du dispositif à l'échelle du nouveau territoire régional.